États financiers consolidés de

# GOODFOOD MARKET CORP.

Périodes de 52 semaines closes le 2 septembre 2023 et le 3 septembre 2022

# GOODFOOD MARKET CORP.

Table des matières


| | Page |
|---|---|
| **Rapport de l'auditeur indépendant** | 1 - 5 |
| **États financiers consolidés** | |
| États consolidés du résultat net et du résultat global | 6 |
| États consolidés de la situation financière | 7 |
| États consolidés des variations des capitaux propres négatifs | 8 |
| Tableaux consolidés des flux de trésorerie | 9 |
| Notes afférentes aux états financiers consolidés | 10 - 41 |

**KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.**
Tour KPMG
600, boul. de Maisonneuve Ouest, Bureau 1500
Montréal (Québec)  H3A 0A3
Canada
Téléphone (514) 840-2100
Télécopieur (514) 840-2187

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux actionnaires de Goodfood Market Corp.

## *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Goodfood Market Corp. (l'« entité »), qui comprennent :

- les états consolidés de la situation financière au 2 septembre 2023 et au 3 septembre 2022;
- les états consolidés du résultat net et du résultat global pour les périodes de 52 semaines closes à ces dates;
- les états consolidés des variations des capitaux propres pour les périodes de 52 semaines closes à ces dates;
- les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les périodes de 52 semaines closes à ces dates;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 2 septembre 2023 et au 3 septembre 2022, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour les périodes de 52 semaines closes à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board.

## *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section **« *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* »** de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

@2023 KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., société à responsabilité limitée de l'Ontario et cabinet membre de l'organisation mondiale KPMG de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, société de droit anglais à responsabilité limitée par garantie.
KPMG Canada fournit des services à KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.

## *Questions clés de l'audit*

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période de 52 semaines close le 2 septembre 2023. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport de l'auditeur.

***Appréciation de l'existence et de l'exactitude des ventes nettes***

**Description de la question**

Nous attirons l'attention sur les notes 3.2 et 4.2 des états financiers. Les ventes nettes de l'entité se sont élevées à 169 millions de dollars. Les ventes nettes proviennent principalement de la livraison de solutions de repas frais et de produits complémentaires (les « solutions de repas »).

L'entité comptabilise les produits à un moment précis, soit au moment de la livraison des solutions de repas lorsque les critères permettant de considérer l'obligation de prestation comme remplie sont satisfaits. Les produits différés sont constatés à la réception d'une contrepartie anticipée au titre des produits correspondants. Les produits tirés de la vente de marchandises sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des remboursements, des incitatifs à la vente et des crédits.

**Raisons pour lesquelles il s'agit d'une question clé de l'audit**

Nous avons déterminé que l'existence et l'exactitude des ventes nettes constituaient une question clé de l'audit. Cette question concerne un aspect considéré comme présentant des risques d'anomalies significatives plus élevés du fait de l'ampleur des ventes nettes, du volume élevé des transactions et de la complexité du traitement et de l'enregistrement des transactions de vente de l'entité. Par conséquent, une attention importante de la part de l'auditeur a été nécessaire dans la mise en œuvre des procédures d'audit.

**Façon dont la question a été traitée dans le cadre de l'audit**

Les procédures qui suivent sont les principales procédures que nous avons mises en œuvre pour traiter cette question clé de l'audit.

- Nous avons rapproché toutes les transactions de ventes nettes de solutions de repas de l'entité pour l'exercice avec les entrées en trésorerie correspondantes dans les relevés bancaires.
- Pour les transactions de vente de solutions de repas sélectionnées sur une période déterminée proche de la clôture de l'exercice, nous avons évalué si l'obligation de prestation avait été satisfaite en examinant la preuve de livraison.
- Nous avons vérifié la concordance du montant total des paiements reçus par les clients à la clôture de l'exercice pour les livraisons de solutions de repas effectuées après cette date avec les produits différés de l'entité.

## *Autres informations*

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent :

- des informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes;
- des informations contenues dans un document intitulé « Rapport annuel », autres que les états financiers et le rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu les informations contenues dans le rapport de gestion déposé auprès des commissions des valeurs mobilières canadiennes compétentes et dans le Rapport annuel, autres que les états financiers et le rapport des auditeurs sur ces états, à la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

## *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

  Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;

- nous fournissons aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes, s'il y a lieu;

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit; et

- parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport de l'auditeur, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport de l'auditeur parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

L'associé responsable de la mission d'audit au terme de laquelle le présent rapport de l'auditeur est délivré est Philippe Grubert.

KPMG s.r.l./s.e.n.c.r.l.*

Montréal, Canada

Le 21 novembre 2023

* CPA auditeur, permis de comptabilité publique nº A120220

# GOODFOOD MARKET CORP.

**États consolidés du résultat net et du résultat global**
(en milliers de dollars canadiens, sauf les données sur les actions)

| **Pour les périodes de 52 semaines closes le** | **Notes** | **2 septembre 2023** | 3 septembre 2022 |
|---|---|---|---|
| Ventes nettes | | **168 558 $** | 268 586 $ |
| Coût des marchandises vendues | | **103 178** | 200 531 |
| Bénéfice brut | | **65 380** | 68 055 |
| Frais de vente et charges générales et administratives | | **65 867** | 115 956 |
| Dépréciation des actifs non financiers | 6, 12, 13, 14 | **–** | 46 085 |
| (Profits) coûts de réorganisation et autres coûts connexes | 6 | **(468)** | 6 742 |
| Amortissements | 12, 13, 14, 20 | **10 837** | 17 295 |
| Résultat d'exploitation | | **(10 856)** | (118 023) |
| Charges financières nettes | 7 | **5 668** | 5 233 |
| Perte avant impôt sur le résultat | | **(16 524)** | (123 256) |
| Recouvrement d'impôt différé | 8 | **(61)** | (1 495) |
| **Perte nette, représentant le résultat global** | | **(16 463) $** | (121 761) $ |
| Perte par action de base et diluée | | **(0,22) $** | (1,62) $ |
| Nombre moyen pondéré de base et dilué d'actions ordinaires en circulation | 18 | **76 103 206** | 74 982 435 |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# GOODFOOD MARKET CORP.

**États consolidés de la situation financière**
(en milliers de dollars canadiens)

| Aux | Notes | 2 septembre 2023 | 3 septembre 2022 |
|---|---|---|---|
| **Actifs** | | | |
| **Actifs courants** | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | | **24 925 $** | 36 885 $ |
| Débiteurs et autres montants à recevoir | 10 | **4 136** | 3 596 |
| Stocks | 11 | **3 281** | 6 884 |
| Actifs détenus en vue de la vente | 6 | **–** | 3 654 |
| Autres actifs courants | | **366** | 1 178 |
| | | **32 708** | 52 197 |
| **Actifs non courants** | | | |
| Immobilisations corporelles | 6, 12 | **11 026** | 18 408 |
| Actifs au titre de droits d'utilisation | 6, 13 | **10 986** | 55 419 |
| Immobilisations incorporelles | 6, 14 | **2 776** | 3 174 |
| Autres actifs non courants | | **312** | 650 |
| **Total des actifs** | | **57 808 $** | 129 848 $ |
| | | | |
| **Passifs et capitaux propres négatifs** | | | |
| **Passifs courants** | | | |
| Créditeurs et charges à payer | | **17 993 $** | 27 104 $ |
| Produits différés | | **4 105** | 5 501 |
| Dette | 15 | **4 036** | 11 743 |
| Partie courante des obligations découlant de contrats de location | 17 | **2 862** | 8 468 |
| | | **28 996** | 52 816 |
| **Passifs non courants** | | | |
| Débentures convertibles | 16 | **41 752** | 27 469 |
| Obligations découlant de contrats de location | 17 | **10 502** | 60 741 |
| **Total des passifs** | | **81 250** | 141 026 |
| **Capitaux propres négatifs** | | | |
| Actions ordinaires | 18 | **180 369** | 173 788 |
| Surplus d'apport | 19 | **8 009** | 10 584 |
| Débentures convertibles | 16 | **5 367** | 5 174 |
| Déficit | | **(217 187)** | (200 724) |
| **Total des capitaux propres négatifs** | | **(23 442)** | (11 178) |
| **Total des passifs et des capitaux propres négatifs** | | **57 808 $** | 129 848 $ |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Au nom de Marché Goodfood Corp. :

(signé)
*Jonathan Ferrari, Administrateur et président du conseil d'administration*

(signé)
*Donald Olds, Administrateur et président du comité d'audit*

# GOODFOOD MARKET CORP.

**États consolidés des variations des capitaux propres négatifs**

(en milliers de dollars canadiens)

**Pour les périodes de 52 semaines closes le**

| | | | | | | 3 septembre 2022 |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | **Notes** | **Actions ordinaires** | **Surplus d'apport** | **Débentures convertibles** | **Déficit** | **Total** |
| Solde au 31 août 2021 | | 170 094 $ | 5 901 $ | 843 $ | (78 963) $ | 97 875 $ |
| Perte nette | | – | – | | (121 761) | (121 761) |
| Charge liée aux paiements fondés sur des actions[1)] | 19 | – | 6 945 | – | – | 6 945 |
| Émission de débentures convertibles, montant net[2)] | 16 | – | – | 4 452 | – | 4 452 |
| Conversions de débentures convertibles, montant net[3)] | 16 | 1 291 | – | (121) | – | 1 170 |
| Exercice d'options sur actions | 19 | 726 | (216) | – | – | 510 |
| Acquisition d'unités d'actions restreintes | 19 | 2 032 | (2 032) | – | – | – |
| Régime d'achat d'actions pour les employés | 19 | (355) | (14) | – | – | (369) |
| Solde au 3 septembre 2022 | | 173 788 $ | 10 584 $ | 5 174 $ | (200 724) $ | (11 178) $ |
| | | | | | | **2 septembre 2023** |
| Solde au 3 septembre 2022 | | 173 788 $ | 10 584 $ | 5 174 $ | (200 724) $ | (11 178) $ |
| Perte nette | | – | – | – | (16 463) | (16 463) |
| Charge liée aux paiements fondés sur des actions | 19 | – | 3 903 | – | – | 3 903 |
| Émission de débentures convertibles, montant net[2)] | 16 | – | – | 202 | – | 202 |
| Conversions de débentures convertibles, montant net[3)] | 16 | 196 | – | (9) | – | 187 |
| Acquisition d'unités d'actions restreintes | 19 | 6 475 | (6 475) | – | – | – |
| Régime d'achat d'actions pour les employés | 19 | (90) | (3) | – | – | (93) |
| **Solde au 2 septembre 2023** | | **180 369 $** | **8 009 $** | **5 367 $** | **(217 187) $** | **(23 442) $** |

1) Pour l'exercice 2022, la charge liée aux paiements fondés sur des actions comprend un montant de 1,1 million de dollars au titre de droits attribués pour régler la rémunération incitative à court terme de certains membres du personnel.

2) La composante capitaux propres des débentures convertibles présentée ci-dessus ne tient pas compte de l'impôt sur le résultat de 0,1 million de dollars (compte non tenu de l'impôt sur le résultat 1,6 million de dollars en 2022 et des coûts connexes de 0,4 million de dollars).

3) Les conversions de débentures convertibles présentées ci-dessus ne tiennent pas compte de l'impôt sur le résultat de 11 mille dollars (0,1 million de dollars en 2022).

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

# GOODFOOD MARKET CORP.

**Tableaux consolidés des flux de trésorerie**

(en milliers de dollars canadiens)

| Pour les périodes de 52 semaines closes le | Notes | 2 septembre 2023 | 3 septembre 2022 |
|---|---|---|---|
| **Activités d'exploitation** | | | |
| Perte nette | | **(16 463) $** | (121 761) $ |
| Ajustements pour : | | | |
| Amortissements | 12, 13, 14, 20 | **10 837** | 17 295 |
| Dépréciation | 6, 12, 13, 14 | **–** | 46 085 |
| Perte nette sur la sortie d'actifs non financiers | 6 | **2 362** | – |
| Profit sur la résiliation de contrats de location | 6 | **(12 137)** | – |
| Réductions de valeur des actifs non financiers | 6 | **2 252** | 639 |
| Charge liée aux paiements fondés sur des actions | 19 | **3 903** | 5 876 |
| Charges financières nettes | 7 | **5 668** | 5 233 |
| Recouvrement d'impôt différé | 8 | **(61)** | (1 495) |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation | 20 | **(6 138)** | (11 108) |
| Autres | | **427** | 255 |
| **Sorties nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation** | | **(9 350)** | (58 981) |
| **Activités d'investissement** | | | |
| Entrées d'immobilisations corporelles | 12 | **(716)** | (35 880) |
| Entrées d'immobilisations incorporelles | 14 | **(1 019)** | (2 561) |
| Produit de la sortie d'actifs non financiers | | **2 580** | – |
| Intérêts reçus | | **1 115** | 770 |
| **Entrées (sorties) nettes de trésorerie liées aux activités d'investissement** | | **1 960** | (37 671) |
| **Activités de financement** | | | |
| Produit au titre de l'émission de débentures convertibles, montant net | | **12 249** | 28 061 |
| Remboursements sur la dette, montant net | 15 | **(7 813)** | (625) |
| Remboursement de la facilité de crédit renouvelable | 15 | **–** | (9 063) |
| Intérêts payés | | **(4 616)** | (4 417) |
| Paiements d'obligations découlant de contrats de location | 17 | **(4 407)** | (6 215) |
| Actions achetées aux termes du régime d'achat d'actions pour les employés | 19 | **(89)** | (369) |
| Produit de l'exercice d'options sur actions | 19 | **–** | 510 |
| Autres | | **106** | 120 |
| **(Sorties) entrées nettes de trésorerie liées aux activités de financement** | | **(4 570)** | 8 002 |
| Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | | **(11 960)** | (88 650) |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de la période | | **36 885** | 125 535 |
| **Trésorerie et équivalents de trésorerie, à la fin de la période** | | **24 925 $** | 36 885 $ |
| Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie | 20 | | |

Les notes annexes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## 1 ENTITÉ PRÉSENTANT L'INFORMATION FINANCIÈRE

Goodfood Market Corp. est une marque canadienne numérique qui offre des solutions de repas et permet la livraison de ces repas et de produits complémentaires frais facilitant pour les clients à l'échelle du Canada la dégustation de délicieux mets à la maison chaque jour. Toute référence à Goodfood Market Corp. (ou « Goodfood », la « Société ») vise la situation financière, la performance financière, les flux de trésorerie et les informations à fournir de Goodfood Market Corp. et de sa filiale sur une base consolidée.

Goodfood Market Corp. est une société constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* qui est inscrite à la Bourse de Toronto (la « TSX ») sous le symbole « FOOD ». La principale installation de production et les bureaux administratifs de la Société sont établis à Montréal (Québec). La Société dispose aussi d'une installation située à Calgary (Alberta).

## 2 BASE D'ÉTABLISSEMENT

### 2.1 DÉCLARATION DE CONFORMITÉ

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les méthodes comptables de la Société sont décrites en détail à la note 3.

Le conseil d'administration (le « Conseil ») de la Société a autorisé le 21 novembre 2023 la publication le 22 novembre 2023 des états financiers consolidés des périodes de 52 semaines closes le 2 septembre 2023 et le 3 septembre 2022.

### 2.2 BASE D'ÉVALUATION

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, à l'exception des éléments suivants :

- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net;
- les accords de paiement fondé sur des actions qui sont évalués à la juste valeur à la date d'attribution;
- les obligations découlant de contrats de location, lesquelles sont évaluées à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de passation du contrat.

### 2.3 MONNAIE FONCTIONNELLE ET MONNAIE DE PRÉSENTATION

Les états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle et de présentation de Goodfood Market Corp.

## 3 PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

### 3.1 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés de la Société comprennent les comptes de la Société et de sa filiale entièrement détenue.

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par la Société. La Société contrôle une entité lorsqu'elle détient le pouvoir sur l'entité émettrice, qu'elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'elle a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité émettrice de manière à influer sur le montant de ces rendements. La Société réévalue si elle contrôle une entité lorsque les faits et circonstances indiquent qu'un ou plusieurs des éléments susmentionnés ont changé. Une filiale est consolidée à partir de la date à laquelle la Société en obtient le contrôle et elle continue d'être consolidée jusqu'à la date à laquelle le contrôle prend fin.

### 3.2 PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DE CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS

Les produits tirés de la vente de marchandises sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue, déduction faite des remboursements, des incitatifs à la vente et des crédits. Les produits sont comptabilisés à un moment précis, soit au moment de la livraison des solutions de repas lorsque les critères permettant de considérer l'obligation de prestation comme remplie sont satisfaits. Les crédits de vente et de référence sont comptabilisés dans les produits au moment de l'utilisation et lorsque la Société s'acquitte de son obligation. Les produits différés sont constatés à la réception d'une contrepartie anticipée au titre des produits correspondants. Les crédits de vente et de référence sont également inclus dans les produits différés et sont évalués en fonction de la juste valeur des crédits de vente et de référence accordés, en tenant compte du pourcentage d'utilisation estimatif.

### 3.3 IMPÔT

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Elle est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net, sauf dans la mesure où elle se rapporte à un regroupement d'entreprises ou à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres ou dans les autres éléments du résultat global.

Impôt exigible

L'impôt exigible comprend l'impôt qui devra vraisemblablement être payé ou récupéré au titre du bénéfice imposable ou de la perte fiscale pour les exercices considérés et tout ajustement de l'impôt à payer ou devant être récupéré relativement à des exercices antérieurs. Le montant de l'impôt exigible à payer ou à recevoir reflète la meilleure estimation du montant d'impôt qui devrait être payé ou récupéré, compte tenu de l'incertitude liée à l'impôt, le cas échéant. Il est évalué d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt exigible ne sont compensés que si certains critères sont respectés.

Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé au titre des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et les montants utilisés à des fins fiscales. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés au titre des pertes fiscales et crédits d'impôt inutilisés ainsi qu'au titre des différences temporaires déductibles, dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces éléments pourront être imputés. Les actifs d'impôt différé sont examinés chaque date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable; ces réductions sont reprises lorsque la probabilité de réalisation d'un bénéfice imposable futur s'améliore. Les actifs d'impôt différé non comptabilisés sont réévalués chaque date de clôture et sont

comptabilisés dans la mesure où il est devenu probable que la Société disposera d'un bénéfice imposable futur à l'égard duquel ces éléments pourront être imputés.

L'impôt différé est évalué selon les taux d'impôt dont on attend l'application aux différences temporaires lorsque celles-ci s'inverseront, en utilisant les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

L'évaluation de l'impôt différé doit refléter les conséquences fiscales qui résulteraient de la façon dont la Société s'attend, à la date de clôture, à recouvrer ou à régler la valeur comptable de ses actifs et passifs. Les actifs et les passifs d'impôt différé ne sont compensés que si certains critères sont respectés.

### 3.4 PRODUITS FINANCIERS ET CHARGES FINANCIÈRES

Les produits financiers comprennent les produits d'intérêts et les profits de change. Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur la dette, les obligations découlant de contrats de location, les débentures convertibles, les pertes de change et les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt. La Société classe les intérêts payés en tant qu'activités de financement et les intérêts reçus en tant qu'activités d'investissement dans les états consolidés des flux de trésorerie.

### 3.5 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds détenus auprès d'institutions financières, des dépôts en cours et des dépôts à court terme dont l'échéance est d'au plus trois mois et qui sont exposés à un risque négligeable de changement de valeur.

### 3.6 STOCKS

Les stocks sont évalués au plus faible du coût et de la valeur de réalisation nette. Le coût des stocks est déterminé à l'aide de la méthode du premier entré – premier sorti. Le coût comprend les coûts d'acquisition déduction faite des rabais et les autres coûts engagés pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cadre normal des activités, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

### 3.7 ACTIFS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE

Les actifs non courants, ou groupes destinés à être cédés comprenant des actifs et des passifs, sont classés comme détenus en vue de la vente s'il existe une forte probabilité de les recouvrer principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Ces actifs ou groupes destinés à être cédés sont généralement évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de vente. Toute perte de valeur sur un groupe destiné à être cédé est affectée aux actifs et passifs au prorata de leur valeur comptable. Aucune perte de valeur n'est toutefois affectée aux stocks ou aux actifs financiers, lesquels continuent d'être évalués conformément aux autres méthodes comptables de la Société. Toute perte de valeur au moment du classement initial des actifs comme détenus en vue de la vente ainsi que tout profit ou perte ultérieur au moment de la réévaluation sont comptabilisés dans les états consolidés du résultat net.

Une fois classées comme détenues en vue de la vente, les immobilisations incorporelles et les immobilisations corporelles ne sont plus amorties et sont classées comme des actifs courants.

### 3.8 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

#### 3.8.1 COMPTABILISATION ET ÉVALUATION

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût comprend les dépenses qui sont directement attribuables à l'acquisition d'un actif et à sa mise en état de fonctionnement en vue de son utilisation prévue, ainsi que les charges et honoraires directement attribuables à la paie et aux services de consultation.

Lorsque des composantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité qui diffèrent de manière importante, elles sont comptabilisées comme des composantes distinctes.

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie et de la valeur comptable de l'immobilisation corporelle. Ce montant est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net.

### 3.8.2 AMORTISSEMENT

L'amortissement est calculé sur le coût de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle, et est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de chaque partie d'une immobilisation corporelle, étant donné que ce mode reflète le plus étroitement le rythme attendu de consommation des avantages économiques futurs représentatifs de l'actif. Les actifs en cours de construction ne sont pas amortis et reflètent le coût des immobilisations corporelles qui ne sont pas encore prêtes à l'usage auquel elles sont destinées. Les actifs en cours de construction commenceront à être amortis lorsqu'ils seront prêts à l'usage auquel ils sont destinés. Les estimations au titre des modes d'amortissement, des durées d'utilité et des valeurs résiduelles sont réexaminées chaque date de clôture et ajustées de manière prospective au besoin.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs comme suit :

| Actif | Période |
|---|---|
| Mobilier et agencements | De 3 à 10 ans |
| Matériel et outillage | De 3 à 20 ans |
| Matériel informatique et autres | De 3 à 5 ans |
| Améliorations locatives | La plus courte de la durée du contrat et de la durée d'utilité |

### 3.9 CONTRATS DE LOCATION

À la date de passation d'un contrat, la Société évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location en déterminant s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie.

*Actif au titre du droit d'utilisation*

La Société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation découlant de contrats de location à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût, soit en fonction du montant initial de l'obligation découlant de contrats de location, ajusté pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, plus les coûts directs initiaux engagés et les coûts estimatifs de démantèlement et d'enlèvement de l'actif sous-jacent ou de remise en état de ce dernier ou du site sur lequel il se trouve, déduction faite des avantages incitatifs reçus.

Les actifs au titre de droits d'utilisation sont ultérieurement amortis à partir de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur, selon le mode linéaire. La durée du contrat de location comprend la considération d'une option de renouvellement ou de résiliation si la Société a la certitude raisonnable d'exercer cette option. Les durées de location, incluant les options de renouvellement dont la Société a la certitude raisonnable d'exercer, varient de 0 à 11 ans pour les installations, le matériel roulant et tout autre matériel. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement réduit par des pertes de valeur, le cas échéant, et est ajusté en fonction de certaines réévaluations de l'obligation découlant de contrats de location.

*Obligation découlant de contrats de location*

L'obligation découlant de contrats de location est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements locatifs non encore versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou, s'il n'est pas possible de déterminer facilement ce taux, à l'aide du taux d'emprunt marginal de la Société. En règle générale, la Société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation. Pour déterminer son taux d'emprunt marginal, la Société obtient les taux d'intérêt de sources de financement externes et apporte certains ajustements afin de refléter les modalités du contrat de location et le type d'actif loué.

Les paiements de loyers inclus dans l'évaluation de l'obligation découlant de contrats de location comprennent les paiements fixes (y compris en substance), le prix d'exercice aux termes d'une option d'achat que la Société a la certitude raisonnable d'exercer, et les paiements de loyers au cours d'une période de renouvellement optionnelle si la Société a la certitude raisonnable d'exercer son option de renouvellement.

L'obligation découlant de contrats de location est évaluée par la suite au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs principalement attribuable au fait que la Société modifie son évaluation quant à l'exercice éventuel d'une option d'achat, de renouvellement ou de résiliation, ou lorsqu'un paiement de loyer fixe en substance est modifié.

Lorsque l'obligation découlant de contrats de location fait l'objet d'une telle réévaluation, un ajustement correspondant est apporté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation, ou est comptabilisé aux états consolidés du résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à zéro.

### 3.10 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

#### 3.10.1 COMPTABILISATION ET ÉVALUATION

Les immobilisations incorporelles qui ont une durée d'utilité déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et de tout cumul des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles comprennent le coût des logiciels et des licences ainsi que les charges et honoraires directement attribuables à la paie et aux services de consultation.

#### 3.10.2 AMORTISSEMENT

L'amortissement est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net selon le mode linéaire sur la durée d'utilité déterminée estimée des immobilisations incorporelles. Les immobilisations incorporelles en cours d'élaboration ne sont pas amorties et reflètent le coût des immobilisations incorporelles qui ne sont pas encore prêtes à l'usage auquel elles sont destinées. Les immobilisations incorporelles en cours d'élaboration commenceront à être amorties lorsqu'elles seront prêtes à l'usage auquel elles sont destinées.

Les durées d'utilité estimées pour l'exercice considéré et la période correspondante sont les suivantes :

| Actif | Période |
|---|---|
| Logiciels | De 3 à 5 ans |
| Propriété intellectuelle | 5 ans |

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont réexaminés chaque date de clôture et ajustés de manière prospective au besoin.

### 3.11 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

La Société revoit la valeur comptable de ses actifs non financiers, qui incluent les actifs incorporels ayant une durée d'utilité déterminée, les immobilisations corporelles et les actifs au titre de droits d'utilisation, chaque date de clôture afin de déterminer si des événements particuliers ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les besoins des tests de dépréciation, les actifs qui ne peuvent pas être soumis à un test de dépréciation individuel sont regroupés dans une unité génératrice de trésorerie (« UGT »). Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur d'un actif (ou d'une UGT) diminuée des coûts de sortie et de sa valeur d'utilité. Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles du marché, de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou à l'UGT). Les pertes de valeur sont réparties en réduction de la valeur comptable des actifs de l'UGT au prorata et sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

Lorsqu'une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif (ou de l'UGT) est augmentée de l'estimation révisée mais se limite à la valeur comptable qui aurait été établie si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée au cours des exercices précédents. Une reprise de perte de valeur est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

### 3.12 INSTRUMENTS FINANCIERS

#### 3.12.1 COMPTABILISATION ET ÉVALUATION INITIALE

Les actifs financiers et passifs financiers sont comptabilisés à la date à laquelle la Société devient une partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Un actif financier ou un passif financier est évalué initialement à la juste valeur majorée, pour un élément qui n'est pas à la juste valeur par le biais du résultat net, des coûts de transaction directement attribuables à son acquisition ou à son émission.

### 3.12.2 CLASSEMENT ET ÉVALUATION ULTÉRIEURE

Actifs financiers

Tous les actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti, à l'exception des swaps de taux d'intérêt qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net.

Passifs financiers

Les passifs financiers sont classés et évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Un passif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction, s'il est un dérivé ou s'il est désigné comme tel au moment de la comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur, et le montant net des profits et pertes est comptabilisé dans les états consolidés du résultat net. Les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges financières sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat net.

### 3.12.3 DÉCOMPTABILISATION

Actifs financiers

La Société décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif arrivent à expiration ou que la Société transfère les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction où la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou d'une transaction où la Société ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Lors de décomptabilisation d'un actif financier, la différence entre la valeur comptable de l'actif financier et la somme de la contrepartie reçue ou à recevoir est comptabilisée aux états consolidés du résultat net.

Passifs financiers

La Société décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à échéance. La Société décomptabilise aussi un passif financier lorsque ses conditions sont modifiées et que les flux de trésorerie liés au passif modifié sont substantiellement différents, auquel cas un nouveau passif financier fondé sur les conditions modifiées est comptabilisé à la juste valeur.

Lors de décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable du passif financier éteint et la contrepartie payée (y compris les actifs hors trésorerie transférés ou les passifs repris) est comptabilisée dans les états consolidés du résultat net.

### 3.12.4 COMPENSATION

Les actifs financiers et les passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de les régler, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

### 3.12.5 DÉPRÉCIATION

La Société comptabilise les pertes de crédit attendues et les variations de ces pertes chaque date de clôture, de manière à refléter l'évolution du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale des actifs financiers. Les pertes de crédit attendues qui ont été identifiées n'étaient pas significatives.

### 3.12.6 ÉVALUATION DE LA JUSTE VALEUR

Lors de la détermination de la juste valeur, la Société utilise une hiérarchie des justes valeurs fondée sur les niveaux suivants :

Niveau 1 – Les données observables telles que les prix cotés sur des marchés actifs.

Niveau 2 – Les données qui sont observables directement ou indirectement, autres que les prix cotés sur des marchés actifs.

Niveau 3 – Les données pour lesquelles il n'existe aucune ou pratiquement aucune donnée de marché observable, et pour lesquelles l'entité est donc tenue de formuler ses propres hypothèses.

### 3.12.7 CONTRATS DE SWAP DE TAUX D'INTÉRÊT

Le contrat de swap de la Société est évalué à la juste valeur et les profits et pertes liés à la juste valeur sont présentés dans les charges financières nettes dans les états consolidés du résultat net de la Société.

### 3.12.8 DÉBENTURES CONVERTIBLES

Les débentures convertibles sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elles sont évaluées initialement à la juste valeur, ce qui correspond à la contrepartie reçue, déduction faite des coûts de transaction engagés, minorés de la composante capitaux propres. Les coûts de transaction relatifs à ces instruments sont compris dans la valeur des instruments et sont amortis au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge au titre du taux d'intérêt effectif est comprise dans les charges financières nettes des états consolidés du résultat net.

Les différentes composantes des instruments composés émis par la Société sont classées séparément à titre de passifs financiers et de capitaux propres selon la substance de l'accord contractuel. À la date d'émission, la juste valeur du passif est évaluée séparément au moyen d'un taux de marché estimé pour un passif similaire sans composante capitaux propres et le résiduel est attribué à l'option de conversion. La composante passif est par la suite comptabilisée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif jusqu'à ce qu'elle s'éteigne au moment de sa conversion ou à la date d'échéance de l'instrument. La composante capitaux propres est comptabilisée et comprise dans les capitaux propres, sans être ultérieurement réévaluée. De plus, l'option de conversion classée comme capitaux propres demeure dans les capitaux propres jusqu'à ce que l'option de conversion soit exercée, auquel cas, la tranche comptabilisée dans les capitaux propres est virée dans les actions ordinaires. Les frais d'émission sont répartis entre les composantes passif et capitaux propres au pro rata de leur valeur respective.

Lors d'un remboursement ou rachat anticipé de débentures convertibles, la Société attribue la contrepartie payée à l'extinction au passif selon sa juste valeur à la date de la transaction et le résiduel est attribué à l'option de conversion. Tout profit ou toute perte découlant de la composante passif est passé à titre de produits et de charges dans les états consolidés du résultat net et l'écart entre la valeur comptable et le montant qui devrait être réglé au titre de l'option du détenteur est traité comme une transaction relative aux actions ordinaires.

## 3.13 AVANTAGES À COURT TERME

Les avantages à court terme sont évalués sur une base non actualisée et sont comptabilisés en charges à mesure que les services correspondants sont rendus. Un passif égal au montant que la Société s'attend à payer est comptabilisé si la Société a une obligation actuelle, juridique ou implicite de payer ce montant au titre des services passés rendus par les membres du personnel et si une estimation fiable de l'obligation peut être effectuée.

### 3.14 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les régimes de paiements fondés sur des actions de la Société comprennent un régime d'options d'achat d'actions, un régime d'unités d'actions restreintes et un régime d'achat d'actions pour les employés. Les employés, les consultants, les dirigeants et les administrateurs de la Société reçoivent une rémunération sous forme de paiements fondés sur des actions, par lesquels les employés rendent des services en contrepartie d'instruments de capitaux propres (transactions réglées en instruments de capitaux propres).

Le coût du régime d'options sur actions de la Société est évalué à la juste valeur à la date de l'attribution à l'aide du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes. Le coût du régime d'unités d'actions restreintes est déterminé selon le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires pour les cinq jours précédant immédiatement la date d'attribution. Les coûts sont comptabilisés comme une charge liée aux paiements fondés sur des actions, alors qu'une augmentation correspondante des capitaux propres (surplus d'apport) est comptabilisée sur la période au cours de laquelle les conditions de rendement et de service (la période d'acquisition des droits) sont remplies. La charge cumulée est comptabilisée chaque date de clôture au titre des transactions réglées en instruments de capitaux propres jusqu'à ce que la date d'acquisition des droits rende compte de la mesure dans laquelle la période d'acquisition des droits a expiré. La charge ou le crédit inscrit aux états du résultat net de la période représente la variation du cumul des charges comptabilisé entre l'ouverture et la clôture de la période.

### 3.15 RÉGIME D'ACHAT D'ACTIONS POUR LES EMPLOYÉS

Les cotisations de la Société, utilisées pour acheter des actions sur le marché libre au nom des employés, sont comptabilisées lorsqu'elles sont engagées comme une charge au titre des avantages; une hausse correspondante est comptabilisée dans le surplus d'apport. Le montant passé en charges est ajusté pour refléter le nombre d'attributions pour lesquelles les conditions d'acquisitions devraient être remplies; le montant ultimement passé en charges dépendra donc du nombre d'attributions pour lesquelles les conditions d'acquisition ont été remplies à la date d'acquisition.

Les actions détenues au nom des employés et dont les droits ne sont pas acquis sont considérées comme des actions propres et sont par conséquent déduites des capitaux propres jusqu'au moment où elles seront acquises.

### 3.16 MONNAIE ÉTRANGÈRE

Les transactions en monnaie étrangère sont composées d'achats de fournisseurs étrangers. Ces transactions sont converties dans la monnaie fonctionnelle de la Société au cours de change en vigueur à la date des transactions. Les créditeurs connexes libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au cours du change en vigueur à cette date. Les profits et les pertes de change résultant de cette conversion sont comptabilisés à leur montant net dans les charges financières nettes dans les états consolidés du résultat net.

### 3.17 RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant la perte nette par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice. Le résultat dilué par action est calculé en utilisant le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice ajusté de façon à inclure l'effet dilutif des options sur actions, des unités d'actions avec restrictions, des actions au titre du régime d'achat d'actions pour les employés (le « RAAE ») dont les droits ne sont pas encore acquis et de l'option de conversion des débentures convertibles.

### 3.18 INFORMATION SECTORIELLE

La Société a déterminé qu'elle n'exploitait qu'un seul secteur opérationnel pour les exercices 2023 et 2022.

## 4. JUGEMENTS, ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES COMPTABLES IMPORTANTS

L'établissement des états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des ventes nettes et des charges et des notes y afférentes. L'incertitude à propos de ces hypothèses et estimations pourrait faire en sorte qu'un ajustement important doive être apporté à la valeur comptable des actifs ou des passifs dans les périodes futures. Ces hypothèses et ces estimations sont passées en revue régulièrement. Les révisions des estimations comptables sont constatées dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi qu'au cours des exercices futurs touchés par ces révisions.

Les principaux jugements, estimations et hypothèses de la Société sont présentés ci-après :

### 4.1 JUGEMENTS CRITIQUES

Dépréciation des actifs non courants

Chaque date de clôture, la direction évalue si les immobilisations corporelles, les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations incorporelles présentent des indicateurs de dépréciation. Pour les fins de son analyse, la direction se base sur son jugement en tenant compte des facteurs tels que l'environnement économique et le marché dans lequel évolue la Société, les prévisions budgétaires ainsi que l'obsolescence physique.

Durée du contrat de location

Lors de la comptabilisation d'un contrat de location, la Société évalue la durée du contrat de location selon les conditions du contrat de location et détermine si elle exercera les options de renouvellement au terme de sa durée. Les options de renouvellement ne sont incluses dans la durée du contrat de location que si la direction a la certitude raisonnable de le renouveler. Ce jugement critique pourrait avoir une incidence sur la situation financière de la Société si la durée des contrats de location est réévaluée de manière différente.

## 4.2 PRINCIPALES SOURCES D'ESTIMATIONS ET D'HYPOTHÈSES

Dépréciation des actifs non financiers

Pour l'évaluation de la dépréciation, la direction estime la valeur recouvrable de chaque actif ou UGT. La direction estime la valeur recouvrable des UGT selon la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de sortie. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie futurs attendus. Pour évaluer les flux de trésorerie futurs attendus, la direction pose des hypothèses clés à l'égard des avantages économiques futurs qui se rapportent à des événements et circonstances futurs. L'incertitude à l'égard des estimations est liée aux hypothèses relatives aux avantages économiques futurs et à l'application d'un taux d'actualisation approprié. Pour évaluer la juste valeur diminuée des coûts de sortie, la direction pose des hypothèses clés à l'égard des justes valeurs attendues et des coûts de sortie. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations, ce qui pourrait entraîner des ajustements importants aux actifs à long terme de la Société au cours des périodes de présentations ultérieures.

Évaluation des ventes nettes

Les ventes nettes sont présentées déduction faite des remboursements, des incitatifs à la vente et des crédits, y compris les crédits de référence. Les montants des crédits sont estimés en fonction de l'historique et de l'expérience de la Société au titre du pourcentage d'utilisation de ces crédits. Le passif estimatif correspondant des crédits est inclus dans les produits différés.

Contrats de location

*Taux d'actualisation*

Pour déterminer la valeur comptable des actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations découlant de contrats de location, la Société utilise généralement son taux d'emprunt marginal puisque souvent, les taux implicites ne peuvent pas être déterminés facilement du fait que l'information à l'égard de la juste valeur des actifs sous-jacents et des coûts directs engagés par le bailleur au titre des actifs loués n'était pas disponible auprès du bailleur. Le taux d'emprunt marginal de chaque contrat de location a été déterminé à la date de début du contrat.

## 5. NORMES PUBLIÉES MAIS NON ENCORE EN VIGUEUR

Modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*

En janvier 2020, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, *Présentation des états financiers*, qui visent à clarifier le classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants (les « modifications de 2020 »). Aux fins du classement des passifs non courants, les modifications ont éliminé l'obligation selon laquelle le droit de différer le règlement ou le transfert d'un passif pour au moins douze mois doit être inconditionnel. Le droit doit plutôt être substantiel et exister à la date de clôture.

Les modifications s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2024. La Société ne s'attend pas à ce que cette modification ait une incidence significative sur ses états financiers consolidés.

Autres normes

Les nouvelles normes et normes modifiées qui suivent ne devraient pas avoir une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Société.

- *Informations à fournir sur les méthodes comptables (modifications de l'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS 2).*
- *Définition des estimations comptables (modifications de l'IAS 8).*

## 6. COÛTS DE RÉORGANISATION ET AUTRES COÛTS CONNEXES

### 6.1 DÉPRÉCIATION DES ACTIFS NON FINANCIERS

Au cours de l'exercice 2022, en raison du plan de réorganisation de la Société et du manquement à certaines clauses restrictives de nature financière, la Société avait décidé de fermer plusieurs installations et a mis fin à son offre de produits d'épicerie sur demande. Cette décision avait donné lieu à la détermination d'UGT : 1) au niveau de chaque actif pris individuellement, 2) au niveau des installations louées (y compris les actifs au titre de droits d'utilisation et les immobilisations corporelles relatifs aux locaux loués), et 3) au niveau de l'emplacement géographique en fonction du lieu où sont servis les clients, ce qui génère des entrées de trésorerie indépendantes. Par conséquent, la Société avait effectué un test de dépréciation de ses actifs non financiers puisqu'elle avait des raisons de croire que la valeur comptable des UGT pourrait ne pas être recouvrable.

Au cours de l'exercice clos le 2 septembre 2023, la Société n'a comptabilisé aucune charge de dépréciation (charge de dépréciation de 37,9 millions de dollars liée aux immobilisations corporelles, de 7,7 millions de dollars liée aux actifs au titre de droits d'utilisation et de 0,5 million de dollars liée aux immobilisations incorporelles en 2022, respectivement). La charge de dépréciation par UGT se présente comme suit :

| | | | Charge de dépréciation | |
|---|---|---|---|---|
| **Groupe d'UGT** | **Valeur recouvrable** | **Niveau de la juste valeur des données d'entrées, si évaluée à la juste valeur diminuée des coûts de sortie** | **2023** | 2022 |
| Actifs pris individuellement | Juste valeur diminuée des coûts de sortie | Niveau 3 | **– $** | 9 022 $ |
| Installations louées | Valeur d'utilité | s. o. | **–** | 37 063 |
| Emplacements géographiques | Juste valeur diminuée des coûts de sortie | Niveau 3 | **–** | – |
| **Charge de dépréciation des actifs non financiers** | | | **– $** | 46 085 $ |

Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de sortie des actifs pris individuellement, la Société a utilisé des données de marché fondées sur le prix attendu auquel elle serait en mesure de vendre l'actif sur un marché secondaire. Au cours de l'exercice 2022, après la réalisation du test de dépréciation, les actifs pris individuellement ont été reclassés comme étant détenus en vue de la vente puisqu'ils répondaient aux critères pour être classés. Au 2 septembre 2023, il n'y avait pas d'actif détenu en vue de la vente, car ils ont été vendus ou sortis du bilan.

Au cours de l'exercice 2022, pour déterminer la valeur d'utilité de ses installations louées, la Société a utilisé la méthode fondée sur les flux de trésorerie actualisés selon laquelle les principales hypothèses comprennent la durée attendue pour trouver un intervenant du marché prêt à reprendre le contrat de location et les taux de location du marché. Par ailleurs, le taux d'actualisation utilisé pour chaque projection de flux de trésorerie a été établi à 8 %, ce qui repose sur les taux de capitalisation du marché où sont situées les installations.

### 6.2 COÛTS DE RÉORGANISATION ET AUTRES COÛTS CONNEXES

Le tableau qui suit résume les coûts de réorganisation et autres coûts connexes :

| | **2023** | 2022 |
|---|---|---|
| Profits nets liés aux fermetures d'installations[1)] | **(8 315) $** | (121) $ |
| Réductions de valeur d'actifs non financiers | **2 252** | 102 |
| Perte nette sur la sortie d'actifs non financiers | **2 362** | – |
| Indemnités de départ et coûts relatifs aux avantages du personnel | **2 210** | 4 321 |
| Honoraires de conseillers externes[2)] | **1 017** | 2 440 |
| Autres | **6** | – |
| | **(468) $** | 6 742 $ |

[1)] Pour la période de 52 semaines close le 2 septembre 2023, les profits nets liés aux fermetures d'installations comprenaient un profit net sur la résiliation de contrats de location de 12,1 millions de dollars.

[2)] Les honoraires de conseillers externes représentent des honoraires au titre des initiatives liées à la réorganisation de la Société.

## 7. CHARGES FINANCIÈRES NETTES

| | **2023** | 2022 |
|---|---|---|
| Charges d'intérêts sur la dette | **618 $** | 1 093 $ |
| Charges d'intérêts sur les obligations découlant de contrats de location | **1 474** | 2 572 |
| Charges d'intérêts sur les débentures, y compris les intérêts au titre de la désactualisation | **4 487** | 2 216 |
| Produits d'intérêts | **(1 115)** | (736) |
| Autres charges financières | **254** | 106 |
| (Profit) perte de change | **(50)** | 8 |
| Profit lié à la juste valeur sur les swaps de taux d'intérêt | **–** | (26) |
| | **5 668 $** | 5 233 $ |

## 8. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le rapprochement de l'impôt sur le résultat de la Société aux taux d'imposition prévus par la loi au Canada se présente comme suit :

| | **2023** | 2022 |
|---|---|---|
| Perte avant impôt sur le résultat | **(16 524) $** | (123 256) $ |
| Taux d'imposition prévus par la loi au Canada | **26,21 %** | 26,15 % |
| Économie d'impôt au taux combiné canadien prévu par la loi | **(4 331) $** | (32 231) $ |
| Diminution résultant des éléments suivants : | | |
| Variation des actifs d'impôt différé non comptabilisés | **3 454** | 29 210 |
| Différences permanentes | **1 043** | 1 525 |
| Variation du taux d'impôt | **(122)** | 145 |
| Autres | **(105)** | (144) |
| **Total du recouvrement d'impôt sur le résultat** | **(61) $** | (1 495) $ |

Les actifs (passifs) d'impôt différé non comptabilisés de la Société se présentaient comme suit :

| | Obligations découlant de contrats de location | Pertes d'exploitation nettes | Débentures | Immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation | Actifs (passifs) d'impôt différé |
|---|---|---|---|---|---|
| Au 31 août 2021 | 17 125 $ | 318 $ | (318) $ | (17 125) $ | − $ |
| Montants comptabilisés dans la perte nette | (12 045) | 1 779 | (284) | 12 045 | 1 495 |
| Montants comptabilisés dans les capitaux propres | − | − | (1 495) | − | (1 495) |
| Au 3 septembre 2022 | 5 080 $ | 2 097 $ | (2 097) $ | (5 080) $ | − $ |
| Montants comptabilisés dans la perte nette | (5 080) | (474) | 535 | 5 080 | 61 |
| Montants comptabilisés dans les capitaux propres | − | − | (61) | − | (61) |
| **Au 2 septembre 2023** | **− $** | **1 623 $** | **(1 623) $** | **− $** | **− $** |

Les actifs d'impôt différé non comptabilisés de la Société se présentaient comme suit :

| **Aux** | **2 septembre 2023** | 3 septembre 2022 |
|---|---|---|
| Pertes nettes d'exploitation reportées en avant | **33 655 $** | 30 456 $ |
| Immobilisations corporelles et actifs au titre de droits d'utilisation | **14 977** | 13 018 |
| Frais d'émission d'actions et d'instruments d'emprunt | **907** | 1 334 |
| Immobilisations incorporelles | **1 526** | 3 140 |
| Autres | **620** | 343 |
| **Actifs d'impôt différé non comptabilisés** | **51 685 $** | 48 291 $ |

La Société dispose de pertes fiscales d'exploitation fédérales reportées en avant de 131,0 millions de dollars (118,1 millions de dollars en 2022), lesquelles sont en partie comptabilisées pour un montant de 6,2 millions de dollars (8,0 millions de dollars en 2022), et de différences temporaires déductibles non comptabilisées de 65,6 millions de dollars (66,0 millions de dollars en 2022) qui sont disponibles pour réduire le revenu imposable. Aucun actif d'impôt différé n'a été comptabilisé au titre de ces éléments, car il est improbable qu'il existe des bénéfices imposables futurs à l'égard desquels la Société pourrait réaliser ces actifs d'impôt. Au 2 septembre 2023, les montants et les dates d'expiration de ces pertes fiscales fédérales reportées en avant se présentaient comme suit :

| | |
|---|---|
| 2035 | **49 $** |
| 2036 | **712** |
| 2037 | **3 547** |
| 2038 | **8 516** |
| 2039 | **18 089** |
| 2040 | **812** |
| 2041 | **22 625** |
| 2042 | **63 531** |
| 2043 | **13 139** |
| | **131 020 $** |

## 9. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR L'ÉTAT CONSOLIDÉ DU RÉSULTAT NET ET DU RÉSULTAT GLOBAL

| | **2023** | 2022 |
|---|---|---|
| Charge relative aux paiements de loyers variables non pris en compte dans les obligations découlant de contrats de location | **1 337 $** | 2 477 $ |
| Salaires, jetons et autres avantages à court terme | **43 890** | 99 017 |

## 10. DÉBITEURS ET AUTRES MONTANTS À RECEVOIR

| **Aux** | **2 septembre 2023** | 3 septembre 2022 |
|---|---|---|
| Taxes de vente à recevoir | **1 853 $** | 2 357 $ |
| Montant à recevoir au titre du programme de récompenses | **238** | 504 |
| Escomptes de volume à recevoir | **96** | 97 |
| Autres montants à recevoir | **1 949** | 638 |
| | **4 136 $** | 3 596 $ |

## 11. STOCKS

| Aux | **2 septembre 2023** | 3 septembre 2022 |
|---|---|---|
| Aliments | **1 807 $** | 4 953 $ |
| Matériel d'empaquetage | **1 221** | 1 611 |
| Produits en cours | **253** | 320 |
| | **3 281 $** | 6 884 $ |

Le coût des stocks comptabilisés en charges dans le coût des marchandises vendues au cours de la période de 52 semaines close le 2 septembre 2023 s'établissait à 88,6 millions de dollars (174,3 millions de dollars en 2022).

La Société a comptabilisé en charges dans le coût des marchandises vendues un montant net de 1,1 million de dollars (1,6 million de dollars en 2022) au titre de la dépréciation des stocks pour la période de 52 semaines close le 2 septembre 2023. Ce montant comprend 1,3 million de dollars (1,2 million de dollars en 2022) au titre de l'abandon de produits d'épicerie sur demande.

## 12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

| | Mobilier et agencements | Matériel et outillage | Matériel informatique et autres | Améliorations locatives | Actifs en cours de construction[1)] | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| **Coût :** | | | | | | |
| Au 31 août 2021 | 4 077 $ | 10 014 $ | 3 579 $ | 13 282 $ | 10 422 $ | 41 374 $ |
| Entrées[1)] | 2 185 | 9 239 | 2 550 | 4 887 | 16 555 | 35 416 |
| Transferts | 61 | 6 962 | 304 | 18 211 | (25 538) | – |
| Transferts aux actifs détenus en vue de la vente | (152) | (3 830) | (116) | (134) | (115) | (4 347) |
| Réductions de valeur | – | – | – | – | (741) | (741) |
| Au 3 septembre 2022 | 6 171 $ | 22 385 $ | 6 317 $ | 36 246 $ | 583 $ | 71 702 $ |
| Entrées | – | 323 | 14 | 195 | – | 532 |
| Sorties | (1 236) | (1 247) | (398) | (7 226) | – | (10 107) |
| Transferts | – | – | – | 15 | (15) | – |
| Transferts depuis les actifs détenus en vue de la vente | – | 57 | 19 | – | – | 76 |
| Autres | – | (4) | – | – | (57) | (61) |
| **Au 2 septembre 2023** | **4 935 $** | **21 514 $** | **5 952 $** | **29 230 $** | **511 $** | **62 142 $** |
| **Amortissement cumulé, perte de valeur et réductions de valeur :** | | | | | | |
| Au 31 août 2021 | 845 $ | 2 605 $ | 1 267 $ | 3 290 $ | – $ | 8 007 $ |
| Amortissement | 1 086 | 2 236 | 1 526 | 3 155 | – | 8 003 |
| Perte de valeur (note 6) | 2 824 | 11 554 | 941 | 22 056 | 497 | 37 872 |
| Réductions de valeur | 13 | 13 | 76 | – | – | 102 |
| Transferts aux actifs détenus en vue de la vente | (61) | (541) | (57) | (31) | – | (690) |
| Au 3 septembre 2022 | 4 707 $ | 15 867 $ | 3 753 $ | 28 470 $ | 497 $ | 53 294 $ |
| Amortissement | 337 | 1 235 | 1 268 | 1 529 | – | 4 369 |
| Sorties | (705) | (495) | (198) | (5 860) | – | (7 258) |
| Réductions de valeur | 24 | 152 | 135 | 386 | 14 | 711 |
| **Au 2 septembre 2023** | **4 363 $** | **16 759 $** | **4 958 $** | **24 525 $** | **511 $** | **51 116 $** |
| **Valeur comptable nette :** | | | | | | |
| Au 3 septembre 2022 | 1 464 $ | 6 518 $ | 2 564 $ | 7 776 $ | 86 $ | 18 408 $ |
| **Au 2 septembre 2023** | **572** | **4 755** | **994** | **4 705** | **–** | **11 026** |

1) Des entrées d'actifs en cours de construction de 1,6 million de dollars se rapportent à la capitalisation des amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation au cours de l'exercice 2022, alors qu'aucune entrée d'actifs en cours de construction n'avait été comptablisée pour l'exercice 2023.

## 13. ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION

| | Installations | Matériel roulant | Autre matériel | Total |
|---|---|---|---|---|
| Au 31 août 2021 | 68 171 $ | 427 $ | 559 $ | 69 157 $ |
| Entrées et modifications de contrats de location | 24 476 | 281 | 42 | 24 799 |
| Décomptabilisation[1)] | (20 875) | (38) | – | (20 913) |
| Perte de valeur (note 6) | (7 675) | – | – | (7 675) |
| Amortissement | (9 570) | (195) | (184) | (9 949) |
| Au 3 septembre 2022 | 54 527 $ | 475 $ | 417 $ | 55 419 $ |
| Entrées et modifications de contrats de location | 160 | 112 | – | 272 |
| Décomptabilisation[1)] | (39 504) | (57) | (12) | (39 573) |
| Amortissement | (4 769) | (210) | (153) | (5 132) |
| **Au 2 septembre 2023** | **10 414 $** | **320 $** | **252 $** | **10 986 $** |

1) La décomptabilisation des actifs au titre de droits d'utilisation comprend la résiliation de contrats de location visant des installations au cours de l'exercice 2023 et la modification des hypothèses relatives à la durée du contrat de location visant une installation au cours de l'exercice 2022.

Au cours de la période de 52 semaines close le 2 septembre 2023, la Société a comptabilisé dans les ventes nettes des produits tirés de contrats de sous-location de 1,7 million de dollars (1,1 million de dollars en 2022).

## 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

| | Logiciels[1)] | Propriété intellectuelle | Total |
|---|---|---|---|
| **Coût :** | | | |
| Au 31 août 2021 | 2 427 $ | 74 $ | 2 501 $ |
| Entrées | 2 561 | – | 2 561 |
| Au 3 septembre 2022 | 4 988 $ | 74 $ | 5 062 $ |
| Entrées | 995 | – | 995 |
| **Au 2 septembre 2023** | **5 983 $** | **74 $** | **6 057 $** |
| **Cumul des amortissements, des pertes de valeur et réductions de valeur :** | | | |
| Au 31 août 2021 | 389 $ | 30 $ | 419 $ |
| Amortissement | 916 | 15 | 931 |
| Perte de valeur (note 6) | 538 | – | 538 |
| Au 3 septembre 2022 | 1 843 $ | 45 $ | 1 888 $ |
| Amortissement | 1 321 | 15 | 1 336 |
| Réductions de valeur | 57 | – | 57 |
| **Au 2 septembre 2023** | **3 221 $** | **60 $** | **3 281 $** |
| **Valeur comptable nette :** | | | |
| Au 3 septembre 2022 | 3 145 $ | 29 $ | 3 174 $ |
| **Au 2 septembre 2023** | **2 762** | **14** | **2 776** |

1) Pour la période de 52 semaines close le 2 septembre 2023, la valeur comptable nette des logiciels en développement s'est établie à 0,3 million de dollars (0,4 million de dollars en 2022).

## 15. DETTE

| Aux | **2 septembre 2023** | 3 septembre 2022 |
|---|---|---|
| **Financements portant intérêt :** | | |
| Emprunt à terme garanti, taux variable correspondant au taux des acceptations bancaires[1)] majoré de 4,50 %, échéant en novembre 2023 | **4 062 $** | – $ |
| **Emprunts échus :** | | |
| Emprunt à terme garanti, taux variable correspondant au taux des acceptations bancaires[1)] majoré de 2,50 %, échéant en novembre 2022 | **–** | 11 875 |
| | **4 062 $** | 11 875 $ |
| Coûts de financement non amortis | **(26)** | (132) |
| | **4 036 $** | 11 743 $ |
| Partie courante de la dette | **(4 036)** | (11 743) |
| | **– $** | – $ |

1) Le taux des acceptations bancaires s'entend du taux des acceptations bancaires canadiennes.

### FACILITÉ DE CRÉDIT DE 2022

Au cours du deuxième trimestre de l'exercice 2023, la Société a conclu une entente en vue de modifier la facilité de crédit consortial (la « facilité de crédit de 2021 ») conclue avec ses prêteurs existants, ce qui s'est traduit par un financement bancaire de 9,5 millions de dollars comprenant un emprunt à terme de 5,0 millions de dollars, une facilité de crédit renouvelable de 2,5 millions de dollars et un autre financement à court terme de 2,0 millions de dollars. Les facilités portent intérêt à des taux variables correspondant au taux des acceptations bancaires majoré de 4,50 % et viennent à échéance en novembre 2023. Les facilités comportent des conditions financières mises à jour, notamment un solde de trésorerie minimal et du financement lié à des clauses restrictives. L'emprunt à terme est remboursable en versements trimestriels de 313 mille dollars, avec un remboursement intégral du solde de 4,1 millions de dollars à la fin du terme en novembre 2023. Au 2 septembre 2023, aucun montant n'avait été prélevé sur la facilité de crédit renouvelable. Le prélèvement total sur la facilité de crédit est présenté à titre de passif courant.

## 16. DÉBENTURES CONVERTIBLES

### Débentures de 2028

Le 6 février 2023, la Société a émis 12 675 débentures subordonnées non garanties convertibles (les « débentures de 2028 ») au prix de 1 000 $ la débenture, pour un produit brut de 12,7 millions de dollars. Les débentures de 2028 échéant le 6 février 2028 (la « date d'échéance ») portent intérêt au taux annuel fixe de 12,5 %. La tranche en intérêts pour la période allant de la date d'émission à février 2025 sera rajoutée au montant en capital semestriellement et elle est convertible à un prix égal au cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires à la TSX pour les cinq (5) jours de bourse consécutifs se terminant à la date à laquelle la tranche en intérêts devient exigible, majorée d'une prime de 50 %. À compter du 6 février 2025 et jusqu'à la date d'échéance, la tranche en intérêts sera payable semestriellement en trésorerie.

Les débentures de 2028 peuvent être converties en actions ordinaires de la Société, au gré du porteur, en tout temps avant la fermeture des bureaux à la première des deux dates suivantes : le dernier jour ouvrable précédant immédiatement la date d'échéance ou le dernier jour ouvrable précédant immédiatement la date fixée pour le rachat par la Société, au prix de 0,75 $ (le « prix de conversion ») par action ordinaire.

À compter du 6 février 2026, Goodfood pourra racheter la partie non convertie d'une débenture de 2028 à un montant équivalent au capital et aux intérêts courus plus un taux de rendement interne pour le détenteur correspondant à 18 % pour la période au cours de laquelle cette débenture aura été en cours. Les détenteurs peuvent exiger un rachat selon les mêmes modalités à la suite d'un changement de contrôle de la Société.

Les débentures de 2028 sont des obligations directes, subordonnées et non garanties de la Société, prenant rang après toute dette de premier rang de la Société, y compris la facilité de crédit de la Société, et de rang égal entre elles et avec toute autre dette subordonnée non garantie actuelle ou future de la Société, dans la mesure où elles sont subordonnées aux mêmes conditions.

Un montant de 0,2 million de dollars au titre de l'option de conversion, déduction faite des frais d'émission et de l'impôt différé connexes, a été comptabilisé dans les capitaux propres. Le taux d'intérêt effectif des débentures de 2028, qui prend en compte les frais d'émission de débentures, s'élève à 13,5 %.

**Débentures de 2027**

Le 11 février 2022, la Société a émis 30 000 débentures subordonnées non garanties convertibles (les « débentures de 2027 ») au prix de mille dollars la débenture, pour un produit brut de 30 millions de dollars. Les débentures de 2027 échéant le 31 mars 2027 (la « date d'échéance ») portent intérêt au taux annuel fixe de 5,75 %, payable semestriellement à terme échu le 31 mars et le 30 septembre de chaque année à compter du 30 septembre 2022.

Les débentures de 2027 peuvent être converties en actions ordinaires de la Société, au gré du porteur, en tout temps avant la fermeture des bureaux à la première des deux dates suivantes : le dernier jour ouvrable précédant immédiatement la date d'échéance ou le dernier jour ouvrable précédant immédiatement la date fixée pour le rachat par la Société, au prix de 4,60 $ (le « prix de conversion ») par action ordinaire.

À compter du 31 mars 2025 et avant le 31 mars 2026, la Société pourra racheter les débentures de 2027 à son gré, en totalité ou en partie, à un prix correspondant au capital de ces débentures majoré de l'intérêt couru et impayé, pourvu que le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Société à la TSX pendant les 20 jours de bourse consécutifs ayant précédé la date à laquelle l'avis de rachat est donné corresponde à au moins 125 % du prix de conversion. À compter du 31 mars 2026 et avant la date d'échéance, les débentures de 2027 pourront être rachetées, en totalité ou en partie, au gré de la Société, à un prix correspondant au capital des débentures majoré de l'intérêt couru et impayé.

Advenant un changement de contrôle, la Société sera tenue de faire un paiement aux porteurs des débentures de 2027 selon les termes de la « prime d'indemnisation » énoncés dans l'acte de fiducie des débentures de 2027.

Un montant de 4,5 millions de dollars au titre de l'option de conversion, déduction faite des frais d'émission et de l'impôt différé connexes, a été comptabilisé dans les capitaux propres. Le taux d'intérêt effectif des débentures de 2027, qui prend en compte les frais d'émission de débentures, s'élève à 12,6 %.

**Débentures de 2025**

Le 26 février 2020, la Société a émis 30 000 débentures subordonnées non garanties convertibles (les « débentures ») au prix de mille dollars la débenture, pour un produit brut de 30 millions de dollars. Les débentures échéant le 31 mars 2025 (la « date d'échéance ») portent intérêt au taux annuel fixe de 5,75 %, payable semestriellement à terme échu le 31 mars et le 30 septembre de chaque année à compter du 30 septembre 2020.

Les débentures peuvent être converties en actions ordinaires de la Société, au gré du porteur, en tout temps avant la fermeture des bureaux à la première des deux dates suivantes : le dernier jour ouvrable précédant immédiatement la date d'échéance ou le dernier jour ouvrable précédant immédiatement la date fixée pour le rachat par la Société, au prix de 4,70 $ (le « prix de conversion ») par action ordinaire.

À compter du 31 mars 2023 et avant le 31 mars 2024, la Société pourra racheter les débentures à son gré, en totalité ou en partie, à un prix correspondant au capital des débentures majoré de l'intérêt couru et impayé, pourvu que le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires de la Société à la TSX pendant les 20 jours de bourse consécutifs ayant précédé la date à laquelle l'avis de rachat est donné corresponde à au moins 125 % du prix de conversion. À compter du 31 mars 2024 et avant la date d'échéance, les débentures pourront être rachetées, en totalité ou en partie, au gré de la Société, à un prix correspondant au capital des débentures majoré de l'intérêt couru et impayé.

Advenant un changement de contrôle, la Société sera tenue de faire un paiement aux porteurs des débentures selon les termes de la « prime d'indemnisation » énoncés dans l'acte de fiducie des débentures.

Un montant de 3,7 millions de dollars au titre de l'option de conversion, déduction faite des frais d'émission et de l'impôt différé connexes, a été comptabilisé dans les capitaux propres. Le taux d'intérêt effectif des débentures, qui prend en compte les frais d'émission de débentures, s'élève à 11,76 %.

Le tableau suivant présente l'évolution des débentures de la Société au cours des périodes de 52 semaines à l'étude :

| | **2 septembre 2023** | 3 septembre 2022 |
|---|---|---|
| Débentures convertibles, solde de la composante passif, à l'ouverture de l'exercice | **27 469 $** | 5 623 $ |
| Produit de l'émission de débentures, montant net[1)2)] | **11 970** | 22 048 |
| Intérêts au titre de la désactualisation | **2 489** | 901 |
| Conversion des débentures | **(176)** | (1 103) |
| **Débentures convertibles, solde de la composante passif à la clôture de l'exercice** | **41 752 $** | 27 469 $ |

1) Pour les débentures convertibles émises à l'exercice 2023, les frais d'émission attribuables à la composante passif s'élèvent à 0,4 million de dollars. Le produit net de 0,2 million de dollars, qui comprend l'impôt différé de 0,1 million de dollars, a été comptabilisé à titre de composante capitaux propres.

2) Pour les débentures convertibles émises à l'exercice 2022, les frais d'émission attribuables à la composante passif s'élèvent à 1,5 million de dollars. Le produit net de 4,5 millions de dollars, qui comprend des frais d'émission de 0,4 million de dollars et l'impôt différé de 1,6 million de dollars, a été comptabilisé à titre de composante capitaux propres.

Le tableau qui suit présente un sommaire des débentures convertibles au cours des périodes de 52 semaines à l'étude.

| | **2 septembre 2023** | 3 septembre 2022 |
|---|---|---|
| *En milliers de dollars* | | |
| Reclassement de la composante passif des débentures convertibles dans les actions ordinaires | **176 $** | 1 103 $ |
| Reclassement de la composante capitaux propres des débentures convertibles dans les actions ordinaires | **20** | 188 |
| Charge d'impôt différé comptabilisée à la conversion des débentures | **11** | 66 |
| Recouvrement d'impôt différé comptabilisé à l'émission des débentures | **72** | 1 561 |
| *En nombre de débentures ou d'actions ordinaires* | | |
| Nombre de débentures converties | **210** | 1 364 |
| Nombre d'actions ordinaires émises au titre des débentures converties (note 18) | **45 652** | 293 647 |
| Nombre total de débentures en cours à la clôture de la période | **47 953** | 35 488 |

## 17. OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION

Le tableau suivant présente l'évolution des obligations découlant de contrats de location de la Société au cours des périodes de 52 semaines à l'étude :

| | **2 septembre 2023** | 3 septembre 2022 |
|---|---|---|
| Solde à l'ouverture de l'exercice | **69 209 $** | 73 111 $ |
| Entrées et modifications de contrats de location | **272** | 24 615 |
| Décomptabilisation | **(51 710)** | (22 302) |
| Paiements d'obligations découlant de contrats de location[1)] | **(5 881)** | (9 259) |
| Charges d'intérêts sur les obligations découlant de contrats de location[2)] | **1 474** | 3 044 |
| **Solde à la clôture de l'exercice** | **13 364 $** | 69 209 $ |

1) Pour l'exercice 2022, les paiements liés aux obligations découlant de contrats de location comprennent un remboursement de 1,0 million de dollars reçu d'un bailleur au titre des avantages incitatifs à la location.

2) Pour l'exercice 2022, la charge d'intérêts sur les obligations découlant de contrats de location comprend un montant de 0,5 million de dollars inscrit à l'actif au titre des actifs en cours de construction et aucun montant pour l'exercice 2023.

Le tableau suivant présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés liés aux obligations découlant de contrats de location :

| **Aux** | **2 septembre 2023** | 3 septembre 2022 |
|---|---|---|
| Moins de un an | **3 457 $** | 11 024 $ |
| De un an à cinq ans | **10 247** | 40 807 |
| Plus de cinq ans | **1 350** | 27 942 |
| Total des obligations découlant de contrats de location non actualisées | **15 054 $** | 79 773 $ |
| **Solde des obligations découlant de contrats de location à la clôture de l'exercice** | **13 364 $** | 69 209 $ |
| Partie courante | **2 862 $** | 8 468 $ |
| Partie non courante | **10 502 $** | 60 741 $ |

## 18. CAPITAL DES ACTIONNAIRES

### ACTIONS ORDINAIRES

La Société est autorisée à émettre un nombre illimité d'actions ordinaires sans valeur nominale.

La variation des actions ordinaires pour les périodes de 52 semaines à l'étude se présente comme suit :

| | **2 septembre 2023** | | 3 septembre 2022 | |
|---|---|---|---|---|
| | **Nombre d'actions** | **Valeur comptable** | Nombre d'actions | Valeur comptable |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | **75 233 023** | **173 788 $** | 74 647 547 | 170 094 $ |
| Conversions de débentures (note 16) | **45 652** | **196** | 293 647 | 1 291 |
| Exercice d'options sur actions (note 19) | **–** | **–** | 161 707 | 726 |
| Acquisition d'unités d'actions restreintes | **1 421 765** | **6 475** | 231 453 | 2 032 |
| Acquisition d'unités d'actions aux termes du régime d'achat d'actions pour les employés | **11 283** | **3** | 8 900 | 14 |
| Actions achetées et détenues en fiducie aux termes du régime d'achat d'actions pour les employés (note 19) | **(186 216)** | **(93)** | (110 231) | (369) |
| **Solde à la clôture de l'exercice** | **76 525 507** | **180 369 $** | 75 233 023 | 173 788 $ |

Au 2 septembre 2023, le nombre d'actions ordinaires émises et entièrement libérées était de 76 872 271 (75 404 854 en 2022).

### PERTE PAR ACTION

| **Aux** | **2 septembre 2023** | 3 septembre 2022 |
|---|---|---|
| Nombre moyen pondéré de base et dilué d'actions ordinaires en circulation | **76 103 206** | 74 982 435 |

Les actions émises à la suite de l'exercice d'options sur actions, les conversions de débentures et les émissions d'actions sont pondérées à partir de la date de transaction. L'achat d'actions ordinaires afin de financer le régime d'achat d'action pour les employés est pondéré à partir de la date de transaction.

Pour l'exercice clos le 2 septembre 2023 et l'exercice clos le 3 septembre 2022, le calcul de la perte diluée par action ne tenait pas compte de l'effet dilutif potentiel des options d'achat d'actions, des unités d'actions restreintes, des actions émises aux termes du régime d'achat d'actions pour les employés sur lesquelles les droits ne sont pas encore acquis et de l'option de conversion des débentures puisqu'elles n'ont aucun effet dilutif.

## 19. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Les régimes de paiements fondés sur des actions de la Société comprennent un régime d'options d'achat d'actions, un régime d'unités d'actions restreintes et un régime d'achat d'actions pour les employés.

### RÉGIME D'OPTIONS SUR ACTIONS

La Société a mis en place un régime d'options sur actions (le « régime d'options sur actions ») afin d'attirer et de retenir les membres du personnel, les consultants, les dirigeants et les administrateurs. Le régime d'options sur actions prévoit l'attribution d'options visant l'achat d'actions ordinaires. À tout moment, le nombre d'options sur actions réservées en vue de leur émission équivaut à 10 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation de la Société, diminué de toutes les actions réservées pour émission aux termes du régime d'unités d'actions restreintes. Selon le régime d'options sur actions, les droits liés aux options sont généralement acquis sur une période de trois ou quatre ans et expirent huit ans après la date d'attribution.

Le tableau suivant présente l'évolution des options sur actions au cours des périodes de 52 semaines à l'étude :

| | **2 septembre 2023** | | 3 septembre 2022 | |
|---|---|---|---|---|
| | **Nombre d'options** | **Prix d'exercice moyen pondéré** | Nombre d'options | Prix d'exercice moyen pondéré |
| En circulation à l'ouverture de l'exercice | **3 262 799** | **4,44 $** | 3 174 309 | 4,47 $ |
| Attribution | **1 848 701** | **0,54** | 979 912 | 4,72 |
| Exercice | **–** | **–** | (161 707) | 3,03 |
| Renonciation | **(566 551)** | **2,98** | (541 301) | 5,48 |
| Expiration | **(515 226)** | **4,73** | (188 414) | 4,61 |
| **En circulation à la clôture de l'exercice** | **4 029 723** | **2,82** | 3 262 799 | 4,44 |
| **Exerçables à la clôture de l'exercice** | **2 252 171** | **3,98 $** | 1 865 747 | 4,04 $ |

Pour la période de 52 semaines close le 3 septembre 2022, le prix du marché moyen pondéré des actions ordinaires de la Société à la date d'exercice des options sur actions s'établissait à 7,79 $.

Le tableau suivant présente des informations supplémentaires relatives aux options sur actions de la Société à la clôture des exercices à l'étude :

| | **2023** | | 2022 | |
|---|---|---|---|---|
| **Prix d'exercice** | **Nombre d'options en circulation** | **Durée de vie résiduelle moyenne pondérée** | Nombre d'options en circulation | Durée de vie résiduelle moyenne pondérée |
| Moins de 2,99 $ | **2 167 191** | **6,2** | 712 491 | 4,0 |
| De 3,00 $ à 5,99 $ | **1 409 242** | **5,3** | 1 821 368 | 6,2 |
| De 6,00 $ à 8,99 $ | **453 290** | **5,0** | 728 940 | 6,2 |
| **En circulation à la clôture de l'exercice** | **4 029 723** | **5,7** | 3 262 799 | 5,7 |
| **Exerçables à la clôture de l'exercice** | **2 252 171** | **4,7** | 1 865 747 | 5,0 |

Au cours de la période de 52 semaines close le 2 septembre 2023, la juste valeur moyenne pondérée des options sur actions attribuées s'est établie à 0,31 $ (2,33 $ en 2022) au moyen du modèle d'évaluation des options de Black et Scholes à l'aide des hypothèses moyennes pondérées suivantes :

| | **2023** | 2022 |
|---|---|---|
| Volatilité attendue | **66 %** | 58 % |
| Taux d'intérêt sans risque | **3,03 %** | 1,54 % |
| Durée de vie attendue | **4,8 ans** | 4,8 ans |
| Valeur de l'action ordinaire à la date d'attribution | **0,54 $** | 4,72 $ |
| Prix d'exercice moyen pondéré | **0,54 $** | 4,72 $ |

Au cours de la période de 52 semaines close le 2 septembre 2023, une charge de 1,0 million de dollars (1,9 million de dollars en 2022) a été comptabilisée dans l'état du résultat net au titre du régime d'options sur actions.

**RÉGIME D'UNITÉS D'ACTIONS RESTREINTES**

La Société a attribué aux participants un nombre d'unités d'actions restreintes (les « UAR ») calculé selon le cours moyen pondéré en fonction du volume des actions ordinaires pour les cinq jours précédant immédiatement la date d'attribution. La charge au titre du régime d'UAR est évaluée à la juste valeur des UAR sous-jacentes à la date d'attribution et est passée en charges au cours de la période d'acquisition des droits. Le régime d'UAR offrira un nombre maximum d'actions ordinaires disponibles et réservées en vue de leur émission qui équivaut à 10 % du nombre d'actions ordinaires émises et en circulation de la Société, diminué de toutes les actions réservées en vue de leur émission aux termes du régime d'options d'achat d'actions. Les UAR font l'objet d'une attribution liée à l'écoulement du temps et un tiers du montant des UAR attribuées sera acquis à la condition que le participant soit au service de la Société chaque date d'anniversaire d'attribution des UAR, sur une période de trois ans à partir de la date d'attribution ou autre période n'excédant pas trois ans telle que déterminée par le conseil d'administration.

Selon les termes du régime d'UAR, les participants recevront, lorsque les UAR auront été acquises, des actions ordinaires nouvellement émises de la Société.

Le tableau suivant présente l'évolution des UAR au cours des périodes de 52 semaines à l'étude :

| | **2 septembre 2023** | 3 septembre 2022 |
|---|---|---|
| En circulation à l'ouverture de l'exercice | **2 000 716** | 625 491 |
| Attribution | **2 054 907** | 2 651 498 |
| Acquisition | **(1 421 566)** | (231 453) |
| Renonciation | **(755 729)** | (1 044 820) |
| En circulation à la clôture de l'exercice | **1 878 328** | 2 000 716 |

Au cours de la période de 52 semaines close le 2 septembre 2023, une charge de 2,8 millions de dollars (3,9 millions de dollars en 2022) a été comptabilisée dans les états consolidés du résultat net au titre du régime d'UAR.

Au 2 septembre 2023, 1 779 176 options d'achat d'actions et UAR (2 276 970 en 2022) pouvaient être émises.

### RÉGIME D'ACHAT D'ACTIONS POUR LES EMPLOYÉS

Le 1er septembre 2019, la Société a mis en place un régime d'achat d'actions pour les employés (le « RAAE ») pour attirer et fidéliser les employés et les administrateurs. Aux termes de ce régime, les employés et les administrateurs peuvent cotiser de 1 % à 5 % de leur revenu admissible, jusqu'à un maximum de 10 000 $ sur une base annuelle, pour acheter des actions de la Société. De son côté, la Société offre une cotisation équivalant à 50 % de la cotisation personnelle du participant. Les actions achetées avec la cotisation de la Société sont acquises deux ans après la date de la cotisation. Toutes les cotisations sont utilisées par le fiduciaire du régime pour acheter des actions sur le marché libre, au nom des employés.

Le tableau qui suit présente l'évolution du RAAE pour les périodes de 52 semaines à l'étude :

| | **2 septembre 2023** | | 3 septembre 2022 | |
|---|---|---|---|---|
| | **Nombre d'actions** | **Montant** | Nombre d'actions | Montant |
| Cotisations non acquises à l'ouverture de l'exercice | **171 829** | **878 $** | 70 498 | 523 $ |
| Cotisations | **186 216** | **93** | 110 231 | 369 |
| Acquisition | **(11 283)** | **(3)** | (8 900) | (14) |
| **Cotisations non acquises à clôture de l'exercice** | **346 762** | **968 $** | 171 829 | 878 $ |

Au cours de la période de 52 semaines close le 2 septembre 2023, une charge de 0,1 million de dollars (0,1 million de dollars en 2022) a été comptabilisée dans l'état consolidé du résultat net au titre du régime d'achat d'actions pour les employés.

## 20. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente un résumé de la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation :

| **Aux** | **2 septembre 2023** | 3 septembre 2022 |
|---|---|---|
| Débiteurs et autres montants à recevoir | **(540) $** | 2 761 $ |
| Stocks | **3 603** | 7 434 |
| Autres actifs courants | **780** | (224) |
| Créditeurs et charges à payer | **(8 585)** | (21 485) |
| Produits différés | **(1 396)** | 406 |
| | **(6 138) $** | (11 108) $ |

Les transactions suivantes n'ont eu aucune incidence sur la trésorerie au cours des périodes de 52 semaines à l'étude :

| Aux | **2 septembre 2023** | 3 septembre 2022 |
|---|---|---|
| **Activités d'investissement** | | |
| Entrées d'immobilisations corporelles non payées | **– $** | 184 $ |
| Entrées d'immobilisations incorporelles non payées | **–** | 24 |
| Capitalisation de charges d'amortissements des actifs au titre de droits d'utilisation et de charges d'intérêts sur les obligations découlant de contrats de location compris dans les entrées d'actifs en cours de construction | **–** | 2 061 |
| **Activités de financement** | | |
| Frais d'émission de débentures non payés | **6 $** | – $ |

Les éléments suivants ont eu une incidence en trésorerie sur les entrées nettes de trésorerie liées aux activités d'exploitation pour les périodes de 52 semaines à l'étude :

| Aux | **2 septembre 2023** | 3 septembre 2022 |
|---|---|---|
| **Activités d'exploitation** | | |
| Paiements au titre de l'abandon de produits liés à l'offre sur demande | **319 $** | – $ |
| Paiements versés aux fins de la réorganisation et autres coûts connexes[1)] | **6 275** | 6 319 |

1) Les paiements versés aux fins de la réorganisation et autres coûts connexes se composent principalement des pénalités versées lors de la résiliation de contrats de location, des indemnités de départ et coûts relatifs aux avantages du personnel payés ainsi que des honoraires de conseillers externes payés (se reporter à la note 6).

## 21. ENGAGEMENTS

Goodfood avait des engagements aux termes d'obligations contractuelles liées à des achats et à des services au titre de dépenses d'exploitation et d'investissement.

Le tableau suivant présente un résumé des engagements qui ne sont pas comptabilisés à titre de passif :

| Aux | **2 septembre 2023** | 3 septembre 2022 |
|---|---|---|
| Moins de un an | **6 539 $** | 9 236 $ |
| De 1 an à 5 ans | **1 247** | 390 |
| Plus de 5 ans | – | – |
| | **7 786 $** | 9 626 $ |

## 22. INSTRUMENTS FINANCIERS

Goodfood a déterminé que la juste valeur de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des débiteurs et autres montants à recevoir ainsi que des créditeurs et charges à payer avoisinait leur valeur comptable respective à la date des états consolidés de la situation financière en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

Goodfood a déterminé que la juste valeur de sa dette avoisine sa valeur comptable, puisqu'elle porte intérêt à un taux variable correspondant au taux des acceptations bancaires majoré de 4,50 %, soit un taux d'intérêt similaire à celui du marché pour des instruments financiers assortis de modalités et de risques similaires.

La Société a établi la valeur de ses débentures lors de leur émission à l'aide de données de niveau 3. Au 2 septembre 2023, la Société a déterminé que la juste valeur de ses débentures se chiffrait à environ 24,8 millions de dollars, montant qui a été déterminé en fonction de la valeur marchande.

## 23. RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit correspond au risque que la Société subisse une perte imprévue si une autre partie à un instrument financier n'est pas en mesure de respecter ses obligations contractuelles. La Société surveille régulièrement son exposition au risque de crédit et prend des mesures pour réduire la probabilité que cette exposition se traduise par une perte. L'exposition de la Société au risque de crédit est principalement attribuable à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie de même qu'aux débiteurs et autres montants à recevoir. La plupart des ventes nettes de la Société sont payées avant la livraison et, par conséquent, la principale exposition au risque de crédit lié aux ventes nettes provient du fournisseur de traitement de paiements. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit correspond à la valeur comptable de ces actifs financiers. La direction est d'avis que ce risque de crédit est limité puisque la Société fait affaire avec de grandes institutions financières en Amérique du Nord et avec un fournisseur de traitement de paiements reconnu internationalement.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt correspond au risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La dette et la facilité de crédit renouvelable de la Société portent intérêt à des taux variables qui sont déterminés par un taux de base établi par le prêteur, majoré d'une marge. Par conséquent, la Société est exposée à un risque de flux de trésorerie associé aux variations des taux d'intérêt attribuables à la fluctuation des taux de base du prêteur. La Société a géré son risque de taux d'intérêt au moyen d'un swap de taux d'intérêt variable-fixe, lequel est arrivé à échéance en novembre 2021. Puisque les taux d'intérêt sur les débentures sont fixes, la Société n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt sur ces instruments.

*Analyse de sensibilité du risque de taux d'intérêt*

Une augmentation ou une diminution de 100 points de base des taux d'intérêt du marché n'aurait pas eu d'incidence importante sur la perte nette de la Société.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle de l'éventualité que la Société ne soit pas en mesure de s'acquitter de ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Société gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins en matière d'exploitation. La Société prépare ses budgets et ses prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations.

La Société contrôle le risque associé à un manque de fonds en surveillant les flux de trésorerie prévus et réels et les dates d'échéance des passifs et engagements financiers existants, et elle gère activement son capital de façon à disposer de liquidités suffisantes pour financer ses charges générales et administratives, son fonds de roulement et ses dépenses d'investissement globales.

Pour gérer son risque de liquidité, la Société assure une révision constante de son exploitation et de l'ensemble de ses opérations pour réaliser des gains d'efficience et afin de jeter les bases qui permettront de générer des flux de trésorerie positifs et une croissance rentable à long terme. La Société s'attend à disposer de liquidités suffisantes pour rembourser sa facilité de crédit à l'échéance, en novembre 2023.

Des facteurs économiques, financiers et relatifs à la concurrence future, de même que d'autres événements futurs sur lesquels la Société n'a aucun contrôle, pourraient influer sur cette appréciation. L'appréciation que fait la direction de la liquidité pourrait s'en ressentir si la performance opérationnelle est inférieure à celle qui a été utilisée dans les prévisions de flux de trésorerie.

*Gestion du capital*

En matière de gestion de la structure du capital, l'objectif de la Société consiste à faire en sorte que ses liquidités soient suffisantes pour financer ses activités et sa croissance et d'offrir des rendements du capital investi concurrentiels. Pour financer ses activités, la Société a compté sur des placements en titres de capitaux propres publics et privés, sur des débentures convertibles et sur des instruments d'emprunt à court et à long terme.

Le tableau suivant présente les montants dus aux échéances contractuelles des passifs financiers, y compris les paiements d'intérêts estimés aux dates indiquées :

| | | | | | **2 septembre 2023** |
|---|---|---|---|---|---|
| | **Valeur comptable totale** | **Flux de trésorerie contractuels** | **Moins de 1 an** | **De 1 an à 5 ans** | **Plus de 5 ans** |
| Créditeurs et charges à payer | 17 993 $ | 17 993 $ | 17 993 $ | − $ | − $ |
| Dette[1)] | 4 036 | 4 142 | 4 142 | − | − |
| Débentures, composante passif | 41 752 | 64 959 | 2 033 | 62 926 | − |
| Obligations découlant de contrats de location, y compris la tranche à court terme | 13 364 | 15 054 | 3 457 | 10 247 | 1 350 |
| | **77 145 $** | **102 148 $** | **27 625 $** | **73 173 $** | **1 350 $** |

| | | | | | 3 septembre 2022 |
|---|---|---|---|---|---|
| | Valeur comptable totale | Flux de trésorerie contractuels | Moins de 1 an | De 1 an à 5 ans | Plus de 5 ans |
| Créditeurs et charges à payer | 27 104 $ | 27 104 $ | 27 104 $ | − $ | − $ |
| Dette[1)] | 11 743 | 12 086 | 12 086 | − | − |
| Débentures, composante passif | 27 469 | 45 220 | 2 282 | 42 938 | − |
| Obligations découlant de contrats de location, y compris la tranche à court terme | 69 209 | 79 773 | 11 024 | 40 807 | 27 942 |
| | 135 525 $ | 164 183 $ | 52 496 $ | 83 745 $ | 27 942 $ |

1) Au 2 septembre 2023, un taux d'intérêt de 7,87 % (5,34 % en 2022) a été utilisé pour déterminer les versements d'intérêts estimés sur la tranche de la dette à taux variable de la Société.

## 24. PARTIES LIÉES

### PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants de la Société ont l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de la Société et comprennent l'équipe de direction et le conseil d'administration de la Société. Le chef de la direction et le président et chef de l'exploitation sont des membres du Conseil de la Société. Le chef de la direction est également le président du Conseil.

Le tableau suivant présente la rémunération des principaux dirigeants comptabilisée dans la perte nette :

| | Pour les périodes de 52 semaines à l'étude | |
|---|---|---|
| | **2 septembre 2023** | 3 septembre 2022 |
| Salaires, jetons et autres avantages à court terme | **2 290 $** | 1 983 $ |
| Charge liée aux paiements fondés sur des actions | **2 189** | 2 931 |

### TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

Les parties liées de la Société comprennent les administrateurs et les principaux dirigeants, les membres de leur famille et les sociétés sur lesquelles ils exercent une influence ou un contrôle important.

Dans le cadre de l'émission des débentures de 2028, 2 425 débentures ont été achetées par des membres du Conseil et principaux dirigeants au prix de 1 000 $ la débenture. Dans le cadre de l'émission des débentures de 2027, 415 débentures ont été achetées par des membres du Conseil au prix de 1 000 $ la débenture. Ces transactions ont été comptabilisées au montant de la contrepartie versée tel qu'il a été établi et convenu par les parties liées.